



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Jeunesse et sports: personnel

Question écrite n° 38809

Texte de la question

M Andre Lejeune appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du Premier ministre, charge de la jeunesse et des sports, au sujet de la situation des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ces fonctionnaires ont demande depuis longtemps a leur administration que leurs responsabilites particulieres ainsi que leur grande disponibilite professionnelle soient reconnues et que leur soit allouee une indemnite de sujestions speciales. En effet, les elus et les responsables associatifs, auxquels les inspecteurs s'adressent frequemment, sont, pour la plupart, professionnellement occupes dans la journee et se consacrent a leurs autres taches en soiree ou en fin de semaine. C'est donc a ces moments que les inspecteurs sont amenes a les rencontrer. Cette demande trouve donc sa justification dans le fait qu'a l'instar des cadres places sous leur autorite, ils manifestent une disponibilite oblige, hors du cadre normal de travail pour exercer normalement leurs missions de conseil et d'aide technique ou de promotion des projets ministeriels aupres des elus et des responsables de la vie associative. En consequence, il demande quelles mesures il envisage de prendre pour satisfaire cette revendication.

Texte de la réponse

Reponse. - d'inspection et la nature particuliere de leurs fonctions justifient l'attribution d'une indemnite de sujestions speciales, au meme titre que pour les cadres techniques places sous leur autorite. Les projets de texte elabores en ce sens par le secretariat d'Etat a la jeunesse et aux sports n'ont pas a l'heure actuelle recueilli l'accord du ministere charge du budget. Ce dossier indemnitaire fera l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la revision des textes statutaires regissant les corps de l'inspection.

Données clés

Auteur : [M. Lejeune André](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38809

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1403

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2057